



## **1912 – 2012 : un collectif associatif dénonce le statut discriminatoire dont sont toujours victimes les Gens du voyage**

Autour du centenaire de la loi du 16 juillet 1912 sur « l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades », qui instaura notamment les carnets anthropométriques, les associations de Gens du voyage et celles de défense de leurs droits dénoncent les discriminations dont sont victimes des citoyens français soumis à un statut d'exception, dérogatoire au droit commun et à l'unicité de notre République.

Pour marquer cet évènement un site Internet dédié est mis en ligne: [www.voyageurs-citoyens.fr](http://www.voyageurs-citoyens.fr). Support d'une campagne d'informations, il développe une base documentaire et analytique qui renvoie sur des documents de l'époque mais aussi, en miroir, vers ceux qui encadrent le statut actuel des Gens du voyage.

Les carnets anthropométriques instaurés en 1912 ont été remplacés aujourd'hui par des carnets et livrets de circulation. Ces documents, différents de ceux qui servent à identifier les autres citoyens français, sont obligatoires dès l'âge de 16 ans pour les « voyageurs » qui doivent ainsi se soumettre très régulièrement à un dispositif de visa par les services de police ou de gendarmerie. Ce dispositif de contrôle est, à maints égards, assimilable à un régime permanent de « liberté surveillée ».

Mais les entraves à un égal accès aux droits dépassent de loin les seules obligations liées à ces titres de circulation. Et le temps de l'embarras et des déclarations doit faire place à celui de l'action des pouvoirs publics.

Un siècle après la loi de 1912 et plus de 40 ans après celle de 1969, les associations doivent se répéter : il est temps de réinterroger en profondeur les fondements et les conséquences actuelles d'une législation d'exception. Dans un esprit de responsabilité, elles restent fermement déterminées à lutter pour un plein accès au droit commun et à une citoyenneté à part entière.

Contact: [voyageurscitoyens@gmail.com](mailto:voyageurscitoyens@gmail.com)

ANGVC (Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques) : 01 82 02 60 13  
ASNIT (Association Sociale Nationale Internationale Tsigane) Mario Holderbraun 06 81 16 50 68 / Désiré Vermeersch 06 07 74 60 21 / Jacques Dupuis 06 74 94 40 64  
FNASAT-Gens du voyage (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Actions avec les Tsiganes) 01 40 35 00 04 ou 06 64 26 17 00  
UFAT (Union Française des Associations Tsiganes): Francine Jacob 06 71 72 96 63